

- CIAMT – Page Internet « 4 conseils pour limiter les risques liés aux conduites addictives en milieu professionnel »
(<https://www.ciamt.org/4-conseils-pour-limiter-les-risques-lies-aux-conduites-addictives-en-milieu-professionnel/>)

4 conseils pour limiter les risques liés aux conduites addictives en milieu professionnel

Qu'elles s'accompagnent ou non de la consommation de substances, toutes les addictions peuvent avoir des retentissements sur le travail et la santé de vos collaborateurs. Nos conseils pour limiter les risques.



Conseil n°1 : repérer les facteurs favorisants et améliorer la qualité de vie au travail

Certaines particularités inhérentes à l'activité de l'entreprise, comme la disponibilité de produits liés au milieu professionnel ou les pratiques socialisantes habituelles (pots,

repas, séminaires...) favorisent les conduites addictives. Les situations de précarité, les tensions psychiques ou physiques, la pauvreté des liaisons sociales sont aussi des facteurs aggravants. Pour les repérer, l'évolution du taux de turn-over, l'absentéisme, le nombre d'accidents du travail ou de demandes de visites médicales sont des indicateurs à ne pas négliger. Nos équipes peuvent vous aider à lister les facteurs de risque vous concernant - à intégrer dans votre document unique - et vous conseiller sur les moyens de les résorber tout en améliorant la qualité de vie au travail.

Conseil n°2 : encadrer l'exposition aux substances addictives

Les niveaux de consommation d'alcool dans la restauration ou de substances psychoactives dans le secteur de la santé en sont la meilleure preuve, plus un « produit » est accessible, plus la tentation est grande de le consommer. La mise en place d'inventaires, de protocoles d'accès contribue à limiter les risques.

Que dit la loi ?

En tant qu'employeurs vous êtes tenus d'évaluer le risque de conduite addictive dans votre entreprise et de mettre en place les actions de prévention nécessaires.

Conseil n°3 : sensibiliser tous les salariés

L'addiction est un sujet délicat à aborder. Nos séances de sensibilisation vous permettent de le faire sans stigmatiser vos collaborateurs. Agrémentées de quiz, de projections vidéo, elles facilitent le dialogue entre vos salariés et favorisent une plus grande vigilance vis-à-vis de leurs collègues et entourage.

Conseil N° 4 : accompagner vos collaborateurs

Soutenir un collaborateur en proie à un problème d'addiction est essentiel pour son équilibre personnel mais aussi pour celui de votre entreprise qui pourra ainsi continuer à s'appuyer sur ses compétences et son expérience. En cas de doute, parlez-en à nos médecins. Après évaluation du degré de dépendance, lors d'une visite occasionnelle,

nous pourrions mettre en place l'accompagnement nécessaire et/ou orienter la personne vers les services d'addictologie compétents.

Les 11 critères de l'addiction à une substance ou un comportement

1. Besoin impérieux et irréprensible de consommer la substance ou de jouer
2. Perte de contrôle sur la quantité consommée et le temps dédié à la prise de substance ou au jeu
3. Beaucoup de temps consacré à la recherche de substances ou au jeu
4. Augmentation de la **tolérance** au produit addictif
5. Présence d'un **syndrome de sevrage**, c'est-à-dire de l'ensemble des symptômes provoqués par l'arrêt brutal de la consommation ou du jeu
6. Incapacité de remplir des obligations importantes
7. Usage même lorsqu'il y a un risque physique
8. Problèmes personnels ou sociaux
9. Désir ou efforts persistants pour diminuer les doses ou l'activité
10. **Activités réduites au profit de la consommation ou du jeu**
11. **Poursuite de la consommation malgré les atteintes physiques ou psychologiques**

L'addiction est faible si 2 à 3 critères sont satisfaits, modérée pour 4 à 5 critères, sévère à partir de 6 critères

Source Inserm : <https://www.inserm.fr/information-en-sante/dossiers-information/addictions>

Pour aller plus loin

Pour en savoir plus sur l'addiction : :

- [Addict'aide](#)

- [MIDELCA](#), mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

- « [Plan national de mobilisation contre les addictions \(alcool, tabac, drogues,](#)

[écran\) 2018-2022 »](#), paru en ligne le 8 janvier 2018, validé par le Premier ministre fin décembre 2018